d'autres difficultés que celles qui proviennent de la profondeur, du resserrement de la bouche, des mouvements de la langue et des nausées. On surmonte aisément ces difficultés dans les jeunes gens et les adultes, surtout dans ceux qui se prêtent à l'opération avec courage; mais elles sont presque insurmontables chez les enfants, et ce n'est guère qu'à l'âge de dix ou douze ans qu'ils peuvent la supporter. Cependant, si avant cet âge les *amygdales* étaient si volumineuses que la moindre inflammation pût mettre le malade en danger de suffoquer, il ne faudrait point hésiter à les couper. Après l'opération, il survient une légère inflammation que l'on combat avec les gargarismes émollients. Lorsqu'elle est dissipée, on a recours à l'eau d'orge miellée.» (*Traité des maladies chirurgicales*, t. VI, p. 440.)

* Chez les adultes, disent MM. Sanson et Bégin, l'engorgement chronique des *amygdales* est, en général, une affection simple, qui constitue plutôt une incommodité qu'une véritable maladie. Il n'en est pas de même chez les enfants très-jeunes. Outre que, chez eux, l'altération de la voix et de la parole est beaucoup plus marquée, le gonflement est quelquefois si considérable, que l'oblitération de la trompe d'Eustache et la surdité peuvent en être la suite, et la gêne de la respiration est souvent si grande, que celle-ci est bruyante, sifflante, surtout pendant le sommeil, qu'elle rend pénible et fort agité; mais ce qu'il y a surtout de fort remarquable chez ces sujets, c'est une coïncidence presque constante entre cette maladie et une déformation particulière du thorax, qui s'arrondit et se voûte en arrière et se rétrecit en avant, en s'aplatissant sur les côtés. Cette déformation, que M. le professeur Dupuytren attribue à l'effet des contractions énergiques auxquelles les muscles inspirateurs sont obligés de recourir pour vaincre les obstacles qui s'opposent à l'entrée de l'air dans la poitrine, se rencontre si fréquemment en même temps que l'engorgement tonsillaire, que nous avons vu souvent le praticien que nous venons de nommer annoncer que l'une de ces affections devait exister, seulement parce qu'il avait constaté l'existence de l'autre. Il est donc fort important de remédier de bonne heure à une pareille maladie en pratiquant à temps l'opération, et il faut employer tous les moyens pour y déterminer les malades en bas âge. Au reste, on se tromperait si l'on pensait que la résection des *amygdales* soit plus difficile à pratiquer chez les jeunes sujets que chez les adultes. Aussitôt que les enfants ont acquis un certain degré d'intelligence, il suffit de leur faire quelques promesses pour les engager à ouvrir la bouche. Des qu'ils sentent la giande prise, la crainte de la douleur les empêche de se livrer à aucun mouvement qui puisse entraver l'opération, et celle-ci est ordinairement si prompte et si peu douloureuse qu'il n'est pas rare de les voir se présenter d'eux-mêmes pour subir la seconde resection aussitôt que la première est terminée. Voici comment M. Dupuytren y procédait. L'enfant, entouré d'un drap qui lui enveloppe les bras, est placé sur les genoux d'un aide vigoureux, qui lui maintient les jambes en croisant les siennes par-dessus et lui fixe de la main gauche les mains sur les cuisses, tandis que de la droite, placée sur le front, il lui tient la tête renversée en arrière et appuyée contre sa poitrine. La langue est alors abaissée à l'aide d'une spatule confiée à un aide, et l'opérateur, après avoir saisi avec une pince Museux toute la portion de l'*amygdale* qui dépasse le niveau des piliers du voile du palais, la retranche à l'aide du bistouri droit, boutonné, garni d'une bandelette de linge, et qu'il conduit de bas en haut. »

Les anatomistes nomment *amygdales* encéphaliques, noyau amygdalin ou tonsilles une petite masse de substance grise placée au-dessous du bout antérieur des couches optiques, au-dessous de la commissure molle.

* **AMYLÈNE** s. m. — Encycl. *Préparation.* Ce carbure d'hydrogène (C^5H^{10}) a été obtenu pour la première fois en 1844 par M. Balard, qui l'a préparé en chauffant une solution de chlorure de zinc avec de l'alcool amylique. On peut obtenir ce composé en chauffant à 140° un mélange à volumes égaux d'huile de pommes de terre et d'acide sulfurique étendu d'eau. On distille le produit, puis on lave la portion qui passe jusqu'à ce qu'on obtient un mélange qui renferme de l'*amylène* et quelques carbures qui bouillent vers 300°. L'*amylène* passant à une température bien inférieure (350°), il est facile de l'obtenir à peu près pur. Pour arriver à ce résultat, on peut d'ailleurs employer le procédé suivant, qui est le meilleur. On prend de l'huile de pommes de terre rectifiée, puis on la mélange avec environ son poids et demi de chlorure de zinc pulvérisé. On laisse le tout en l'état pendant quarante-huit heures, en ayant soin d'agiter le mélange plusieurs fois, puis on distille au bain de sable. On rectifie le produit après l'avoir décanté, on le passe sur du chlorure de calcium, qui le sèche, puis on le distille à nouveau en ayant soin de ne point dépasser 40° à 43° et de ne recueillir que ce qui passe entre 35° et 43°. Le produit obtenu est un mélange d'*amylène* et d'hydrure d'amyle; mais ce dernier composé figure en très-petite quantité.

On peut encore obtenir l'*amylène* en décomposant en vase clos l'iodure d'amyle par l'amalgame de zinc, en traitant par la chaleur l'hydrate d'*amylène*, etc.

— *Propriétés.* L'*amylène* est un liquide incolore, très-mobile, présentant une odeur éthérée qui n'est pas désagréable. Il bout à 39°, suivant M. Balard. La densité de sa vapeur est de 2,43; la théorie exigerait 2,424. Il n'a aucune action sur la lumière polarisée. L'*amylène* s'enflamme et donne une belle flamme blanche. Il possède des propriétés anesthésiques qu'on avait songé à utiliser, mais on a dû y renoncer en présence des sérieux dangers que présentait son emploi.

L'*amylène* forme de nombreux composés avec le brome, le chlore, l'oxygène, le soufre, etc.; nous allons donner quelques renseignements succincts sur plusieurs de ces composés.

Le bromure d'*amylène* $C^5H^{10}Br^2$ s'obtient en faisant passer des vapeurs de brome dans de l'*amylène*; on le prépare encore en y laissant tomber goutte à goutte du brome et en prenant soin de maintenir l'*amylène* à une basse température. Lorsque le liquide a pris une coloration rouge assez intense, on y verse une solution faible de potasse, on agite, puis on distille. Le bromure d'*amylène* passe entre 170° et 180°, en subissant un commencement de décomposition. Le liquide obtenu présente une odeur agréable. Si on le chauffe à 275° avec de l'eau, du cuivre et de l'iodure de potassium, il se décompose et régénère l'*amylène*. Dans la préparation du bromure d'*amylène*, si on emploie un excès de brome, on obtient un composé dont la formule est

$C^5H^9Br^3$

et qui n'est autre que du bromure d'*amylène* bromé. Si on traite ce composé par la potasse alcoolique, il donne, suivant Cahours, de l'*amylène* bromé et bromuré et un éthylate.

Le chlorure d'*amylène* $C^5H^{10}Cl^2$ s'obtient par la réaction à froid du perchlorure de phosphore sur l'*amylène*. Il se forme une masse cristalline qui, traitée par l'eau, se transforme en deux couches liquides. Le chlorure d'*amylène* occupe la partie supérieure et peut être facilement séparé. Il bout entre 141° et 147°. Sa densité à + 9° est de 1,058.

L'oxyde d'*amylène* $C^5H^{10}O$ se prépare en chauffant au bain-marie l'amylglycol,

$C^5H^{12}O^2$

avec son volume d'eau et un excès d'acide chlorhydrique, durant quelques heures. On traite le produit de cette première réaction par la potasse, puis on distille et on obtient l'oxyde d'*amylène*. Ce liquide a pour densité, à 0°, 0,8244; la densité de sa vapeur est de 2,952; le calcul exigerait 2,977. Il bout à 95°, est inflammable et présente une faible odeur éthérée; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

* **AMYLIQUE** adj. — Encycl. *Alcool amylique.* Dans la plupart des fermentations alcooliques il se produit de l'alcool *amylique*. On en rencontre notamment dans les eaux-de-vie de marc, d'orge, de seigle, de pommes de terre et de betteraves. Scheele a le premier signalé cet alcool, et, depuis lors, il a été étudié avec beaucoup de soin. Pour obtenir ce produit, on distille l'huile de pommes de terre, on recueille les dernières parties liquides qu'elles passent laiteuses, puis on ajoute de l'eau, qui dissout l'alcool ordinaire. Cela fait, on decante l'huile qui surnage, on la dessèche sur le chlorure de calcium, puis on la soumet à une seconde distillation. Vers 110°, il passe de l'alcool butylique, puis, entre 128° et 132°, de l'alcool *amylique*. Il faut maintenir la température à ce dernier point, car, si on la laissait s'élever, le produit serait souillé d'alcools supérieurs ou d'éthers *amyliques*.

Ce composé se présente sous la forme d'un liquide incolore, d'une odeur forte, dont l'inhalation provoque un sentiment de douleur vive dans la poitrine. Ce liquide cristallise à — 20°; il bout à 132°. L'éther et l'alcool le dissolvent, mais il surnage quand on le mélange avec l'eau. Sa densité à + 15° est de 0,8184. L'alcool *amylique* dévie vers la gauche la lumière polarisée. Toutefois, son pouvoir rotatoire j'varie avec sa composition. Sa densité de vapeur est, d'après les expériences de M. Dumas, de 3,147. Il brûle difficilement et donne une flamme bleue peu éclairante; au contact de l'air, il s'acidifie lentement sous l'influence de l'oxygène et donne de l'acide valérique. En présence du noir de platine, il s'oxyde très-rapidement et donne également de l'acide valérique.

Si l'on fait passer ses vapeurs dans un tube chauffé au rouge vif, l'alcool *amylique* se décompose et donne du propylène, de l'amylène, du gaz des marais et d'autres carbures d'hydrogène. Quand on le distille avec de l'acide sulfurique et du protoxyde de manganèse ou du bichromate de potasse, il donne de l'aldéhyde valérique, de l'acide valérique et du valérate d'amyle. Si on le dissout dans l'acide sulfurique, on obtient l'acide amylsulfurique.

Les acides phosphorique, oxalique, tartrique et citrique donnent, avec l'alcool *amylique*, de l'acide amyl-phosphorique, amyl-oxalique, amyl-tartrique et amyl-citrique.

Sous l'influence du chlore, l'alcool *amylique* donne une réaction très-vive avec formation d'acide chlohydrique, de chlorure d'amyle et de divers dérivés chlorés. Avec le chlorure de chaux, on obtient du chloroforme et un liquide qui, d'après Gerhardt, serait du chlorure de butyle. Le potassium et le sodium se dissolvent dans l'alcool *amylique* en déterminant un dégagement d'hydrogène et la formation d'amylates de potasse et de soude.

L'alcool *amylique* est utilisé dans l'industrie pour la fabrication des chlorures, des iodures et des bromures d'amyle, dont les teinturiers se servent assez fréquemment. On s'en sert également pour retirer des goudrons de houille la paraffine qu'ils contiennent.

AMYL-PHOSPHINE s. f. (a-mil-fo-sfi-ne — de *amyle*, et de *phosphine*). Chim. Base phosphoree qui résulte de la substitution d'un radical amyle à l'un des trois atomes d'hydrogène de l'hydrogène phosphoré, et que l'on peut regarder comme de l'amylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore.

— Encycl. V. PHOSPHINE, au tome XII.

AMYL-PHOSPHINIQUE adj. (a-mil-fo-sfi-nik — rad. *amyl-phosphine*). Chim. Se dit d'un acide diatomique et bibasique, qui résulte de l'oxydation de l'amyl-phosphine.

— Encycl. V. PHOSPHINE, au tome XII.

AMYL-SILICIQUE adj. (a-mil-si-li-si-ke — de *amyle*, et de *silicique*). Chim. Se dit du silicate d'amyle, qu'on appelle encore ÉTHER AMYL-SILICIQUE.

— Encycl. V. SILICIQUE, au tome XIV.

AMYL-SULFOTHYMOLIQUE adj. (a-mil-sul-fo-ti-mo-li-ke — de *amyle*, et de *sulfothymolique*). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'amyl-thymol par la substitution d'un résidu monovalent d'acide sulfurique (SO^3H) à un atome d'hydrogène du radical thymyle.

— Encycl. V. THYMOL, au tome XV.

AMYL-TARTRIQUE adj. Se dit d'un éther acide qui résulte de la substitution d'un radical amyle à un atome d'hydrogène basique de l'acide tartrique. Il s'appelle aussi ACIDE TARTRAMYLIQUE.

— Encycl. V. TARTRIQUE, au tome XIV.

AMYL-THYMOL s. m. (a-mil-ti-mol — de *amyle*, et de *thymol*). Chim. Composé qui résulte du remplacement de l'atome d'hydrogène typique du thymol par le radical amyle.

— Encycl. V. THYMOL, au tome XV.

AMYNE, le dernier mortel qui resta, avec l'enchanteur Merlin, lors de la destruction de la première race humaine, dans le système cosmogonique des Phéniciens. (Banier.)

AMYNTAS (ROYAUME D'), royaume fondé par Antoine en faveur d'Amyntas, secrétaire de Déjotarus II. Il comprenait la Galio-Grèce, la Pisidie, la Lycaonie, quelques parties de la Pamphilie, l'Isaurie, la Cilicie-Trachée et plusieurs forteresses et bourgs du mont Taurus. Il ne dura que onze ans.

AMYNTAS, fils d'Andromède et général d'Alexandre le Grand. Comme l'armée d'Alexandre était campée près de Sardes, Amyntas fut chargé de s'emparer d'une forteresse située sur une montagne à quelque distance, et il réussit dans cette entreprise difficile, vers 331 av. J.-C. Ensuite il reçut la mission d'aller avec deux galères en Macédoine pour y faire des levées, et il en ramena 6,000 Macédoniens, avec 1,500 Thraces et plus de 1,000 chevaux.

AMYNTAS, roi de Galatie, mort vers l'an 30 av. J.-C. Il avait suivi quelque temps le parti de Marc-Antoine, puis il l'abandonna pour passer dans les rangs des défenseurs d'Auguste. Celui-ci, quand il eut vaincu tous ses adversaires, donna la souveraineté de la Galatie à Amyntas, en y joignant quelques parties de la Lycaonie et de la Pamphilie.

AMYNTOR, fils d'Orménus et frère aux de Cléobule ou Hippodamie, dont il eut Phénix, Crantor et Astydamie. Il régnait à Ormélnium, dans la Magnésie thessalienne, suivant Apollodore, et fut tué par Hercule, à qui il avait refusé le passage dans ses Etats, lorsque le héros allait combattre les Dryopes. Diodore de Sicile attribue sa mort au refus qu'il fit à Hercule, déjà époux de Déjanire, de lui donner sa fille Astydamie en mariage. Le héros s'empara de la ville, tua Amyntor et emmena sa fille en captivité. Suivant Homère, Amyntor habitait Rhéon et eut pour fils Phénix qui, sur les conseils de sa mère, s'était fait aimer d'une des maîtresses de son père. C'est à Amyntor qu'Autolycus dédia le casque célèbre que portait Mérion au siége de Troie. Ovide fait d'Amyntor un roi des Dolopes, peuple de l'Epire. Il Un des Egyptides, époux de Damoné.

AMYNTORIDE, Phénix, fils d'Amyntor.

AMYOTROPHIE s. f. (a-mi-o-tro-fi — de *a* privat., et du gr. *muion*, muscle; *trophé*, nourriture). Pathol. Atrophie des muscles.

AMYRIS, Sybarite qui fut délégué par ses compatriotes à l'oracle de Delphes, pour savoir du dieu si la félicité dont ils jouissaient durerait longtemps. Il lui fut répondu que « l'état des Sybarites changerait et qu'ils tomberaient dans l'infortune quand ils honoreraient les hommes plus que les dieux. » La prédiction fut réalisée. En effet, un esclave, battu par son maître, s'étant réfugié dans un temple comme dans un asile inviolable, en fut arraché violemment; plus tard, sur les instances d'un ami de son maître, les mauvais traitements cessèrent. Ce mépris de la protection des dieux et cette condescendance aux conseils d'un simple mortel furent considérés par Amyris comme présageant l'accomplissement de l'oracle, et, en prévision des malheurs qui devaient fondre sur sa patrie, il se retira au Péloponèse avec tous ses biens. Ses compatriotes le regardèrent comme atteint de démence; mais les maux qui vinrent fondre sur les Sybarites prouverent que, seul, il était sage. De là le proverbe des Grecs : « Amyris devient fou, » pour désigner une personne qui, sous l'apparence de la folie, cache la prudence et la sagesse.

AMYRTÉE, roi d'Egypte, qui vivait au ve siècle avant notre ère. Il secoua le joug des Perses vers 414 et sut conserver son indépendance sous Darius II.

AMYTHAON, fils de Créthée et de Tyro. Il épousa Idoménée, et eut d'elle deux fils, Bias et Mélampe, et une fille, Eolie. Selon Pausanias, Amythaon est un des principaux rénovateurs des jeux olympiques.

AMYTIS, fille d'Astyage et femme de Spitamès, dont elle eut deux fils. Suivant l'historien Ctésias, elle fut épatée, le museau tronqué et aminci, la bouche fendue en travers, les dents en velours. Les yeux sont très-saillants; la cornée, très-bombée, est partagée en deux par une bande transversale; l'iris est aussi partagé par une bande analogue. Ainsi, ils ont deux chambres antérieures de l'œil, quoiqu'ils n'aient qu'une seule chambre postérieure, et cette singulière conformation leur permet peut-être de voir dans l'air en même temps que dans l'eau. Ils sont vivipares; ils engagent la fin de la génération du mâle donnent dans une sorte de verge attachée le long des rayons de l'anale, et l'on en a conclu que le mâle devait s'accoupler avec la femelle, ce qui, comme on sait, n'arrive pour aucune autre espèce de poisson.

* **ANACAMPSIDE** s. f. — Encycl. Entom. Ce genre, classé par Duponchel dans la famille des tinéites, a pour caractères : palpes inférieures arquées, relevées au-dessus de la tête; trompe nulle, antennes filiformes; abdomen terminé par un bouquet de poils chez les mâles, en pointe chez les femelles; pattes postérieures longues et velues; ailes supérieures étroites, à bord terminal frangé, inférieures plus largement frangées. Les chenilles vivent et se métamorphosent dans les feuilles roulées. Ces tinéites portent leurs ailes en toit plat et croisées l'une sur l'autre. Elles volent peu et ne s'éloignent guère de l'arbre sur lequel leur chenille s'est métamorphosée.

* **ANACAMPTODON** s. m. — Encycl. Bot. Les *anacampiodons*, dont Bridel a cru devoir faire un genre à part, ne diffèrent des neckères que par un détail de leurs péristomes, dont l'un, l'externe, se reflechit en dehors, tandis que les dents de l'interne se recourbent en dedans, de manière à fermer presque complétement l'orifice de la capsule. Il ne convient donc peut-être pas de séparer ces mousses du genre neckère, dont elles semblent former une espèce toute naturelle. Mais, en tout cas, rien ne semble autoriser à les réunir, comme on l'a fait, au genre cryphée, qui en diffère absolument par la forme de la coiffe.

ANACANTHINS s. m. pl. (a-na-kan-tain — rad. *anacanthe*). Ichthyol. Nom donné par Ch. Bonaparte à une tribu de la famille des raies, qui a pour type le genre anacanthe.

— Encycl. Les *anacanthins* sont des raies à tête entourée de larges pectorales, à queue grêle; ils sont dépourvus d'aiguillons et de nageoire dorsale, munis de dents disposées en quinconce. Outre le genre anacanthe, remarquable par l'absence de nageoire caudale, on a placé dans cette tribu la raie orbiculaire d'Ehrenberg et une espèce commune à la mer Rouge et aux Séchelles.

* **ANACARDE** s. m. — Bot. *Anacarde des boutiques*, Nom vulgaire du fruit du sémecarpe.

ANACIS s. m. (a-na-siss — du gr. *an*, priv.; *akis*, pointe). Bot. Syn. de CHRYSOSTEMME.

ANACONDO s. m. (a-na-kon-do). Erpét. Nom vulgaire de l'eunecte.

ANAGALLIDIASTRE s. m. (a-na-gal-li-di-a-stre). Bot. Syn. de CENTENILLE.

* **ANAGÉNITE** s. f. — Encycl. Minér. Cordier, qui classe l'*anagenite* dans la famille des roches talqueuses, la considère comme composée de fragments de feldspath, de quartz et de protogyne retenus dans une pâte phylladienne. C'est, du reste, tantôt une breche, tantôt un poudingue, c'est-à-dire que les fragments sont tantôt anguleux, tantôt arrondis. Les fragments varient non-seulement de forme, mais de dimension. Quand leur volume est un peu fort, l'*anagénite* ne peut être divisée qu'en couches épaisses; dans le cas contraire, elle prend une apparence schistoïde bien marquée. L'*anagenite* schistoïde contient parfois de la chaux, et, dans ce cas, on peut y trouver des fossiles marins, comme spirifères, térébratules, etc., et quelques débris végétaux terrestres. L'*anagénite* est assez

dure pour prendre un assez beau poli. On la trouve le plus souvent dans les terrains de transition, mais on la rencontre également dans quelques terrains des Alpes dont l'époque géologique est encore incertaine

En somme, les caractères de l'*anagénite* semblent trop divers pour qu'il soit utile de conserver ce genre.

ANAGNUTES, ancien peuple de la Gaule Aquitanique, qui occupait le territoire entre le diocèse de Nantes et le Poitou.

ANAGRAPHE s. m. (a-na-gra-fe). Contrôleur, sous les Ptolémées.

ANAGRE s. m. (a-na-gre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des oxyuriens, voisin des myrmars, et comprenant quelques espèces de très-petite taille.

ANAGYRUS, ancien bourg de l'Attique, appartenant à la tribu Erechthéide, sur la côte S., entre Phalère et le cap Sunium. On y voyait un autel consacré à la mère des dieux. V. l'article suivant.

ANAGYRUS, héros ou demi-dieu de la Grèce, qui avait un temple dans un bourg de l'Attique, appartenant à la tribu Erechthéide et portant le même nom que lui. Il était dangereux d'offenser ce dieu; c'est ainsi qu'un vieillard étant allé couper du bois dans un lieu qui lui était consacré, Anagyrus, pour tirer vengeance de cette profanation, inspira à la maîtresse du vieillard une profonde passion pour son fils. Ce dernier n'ayant pas répondu à ses avances, elle l'accusa auprès du vieillard d'avoir voulu attenter à sa vertu, et celui-ci, dans sa jalousie, fit précipiter son fils du haut d'un rocher. Ayant plus tard reconnu son innocence, il se tua de désespoir. On raconte aussi que, les habitants de la ville ayant détruit un autel qui lui était consacré, le dieu, pour les punir, détruisit toutes les maisons.

ANAHARATH, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Juda, donnée ensuite à celle d'Issachar.

ANALGÉSIQUE adj. (a-nal-jé-zi-ke — rad. *analgésie*). Qui se rapporte à l'analgésie.

ANALGIQUE adj. (a-nal-ji-ke — rad. *analgie*). Qui se rapporte à l'analgie.

* **ANALYSE** s. f. — Encycl. Chim. Nous avons donné, au tome Ier, quelques notions générales sur l'*analyse* chimique, sur son but et les procédés qu'elle emploie; nous allons compléter cet article par quelques détails sur l'*analyse* quantitative et qualitative des principaux corps simples et composés, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux.

Nous consacrerons ensuite une partie de cette étude à l'*analyse* des matières organiques, et nous la terminerons par quelques renseignements sommaires sur l'*analyse* pratiquée au moyen du chalumeau, c'est-à-dire par la voie sèche.

Dans toute *analyse* par voie humide, il est indispensable d'amener à l'état de dissolution la substance à étudier. On commencera donc par la pulvériser avec soin, puis on la mettra en présence de l'eau distillée. Si l'agitation du mélange ne suffit point à dissoudre le corps, on tentera d'obtenir ce résultat en chauffant; si la substance est insoluble dans l'eau, on ajoutera au mélange un peu d'acide azotique ou chlorhydrique, et enfin si les acides sont sans action sur elle, on la calcinera dans un creuset de platine avec deux ou trois fois son poids de carbonate de soude, ou avec une même quantité de potasse dans un creuset d'argent. Le mélange traité par l'eau acidulée se dissout facilement, et il ne reste plus qu'à diviser le liquide en trois parties égales, afin de rechercher dans la première les bases et, par suite, les métaux; dans la seconde, les acides et les métalloïdes. La troisième partie est réservée pour le contrôle des résultats obtenus dans les expériences faites sur les deux premières parties.

— *Recherche des bases.* Le soufre donne avec les métaux des sulfures que l'on peut diviser en deux sections distinctes : 1° les sulfures insolubles dans l'eau et indécomposables par les acides étendus; 2° les sulfures solubles dans l'eau et les acides étendus. Chacune de ces sections se divise en deux groupes; le premier comprend les sulfures acides qui se dissolvent dans le sulfhydrate d'ammoniaque et les sulfures neutres qui ne s'y dissolvent pas; le second contient les sulfures insolubles dans l'eau pure, mais solubles dans les acides étendus, et les sulfures solubles dans l'eau pure; de là quatre groupes bien distincts. Il est facile de classer les métaux, suivant que leur sulfure se conduit de telle ou telle sorte.

Pour déterminer la section à laquelle appartient un sulfure donné, on commence par aciduler la liqueur qui tient le corps en dissolution, puis on la traite par l'acide sulfhydrique. S'il y a formation d'un précipité le sulfure appartient à la première section; il appartient à la seconde dans le cas contraire.

Pour déterminer le groupe duquel fait partie un sulfure de la première section, on le lave par décantation dans un tube de verre fermé à l'une de ses extrémités, puis on additionne de sulfhydrate d'ammoniaque; si le sulfure se dissout, il appartient au premier groupe; dans le cas contraire, il fait partie du second.

Pour classer les sulfures de la seconde section, on neutralise par l'ammoniaque une solution du sel, si elle est acide, puis on ajoute au mélange du sulfhydrate d'ammoniaque. Obtient-on un précipité, le sulfure appartient au troisième groupe; s'il ne s'en produit pas, on est en présence d'un sulfure du quatrième groupe.

Quand les sections et groupes sont déterminés, on procède comme suit pour reconnaître le métal.

Dans la première section, premier groupe, figurent l'or, le platine, l'étain, l'arsenic, l'antimoine. Si le précipité est noir, insoluble dans des acides azotique et chlorhydrique isolés, mais soluble dans l'eau régale, on est en présence d'un sel d'or ou de platine. Si la dissolution du sulfure dans l'eau régale donne, au contact d'une solution de protoxyde de fer, un précipité brun qui prend un vif éclat sous le brunissoir, on a affaire à un sel d'or. La dissolution du sulfure de platine ne donne pas de précipité avec le sulfate de fer, mais le chlorhydrate d'ammoniaque la précipite en jaune.

Si le précipité est brun marron, soluble dans les acides azotique et chlorhydrique isolés, c'est un sel de protoxyde d'étain.

Dans le quatrième groupe (deuxième section) figurent le magnesium, le baryum, le strontium, le calcium, le potassium et l'ammonium. Pour déterminer la nature de ces divers métaux, on tout au moins les diviser en deux groupes distincts, on verse dans la liqueur primitive du carbonate de soude. S'il se forme un précipité par suite de l'insolubilité de la base dans l'eau, on est en présence d'un sel de magnésie, de baryte, de strontiane ou de chaux. Si, le carbonate de la base étant dissous, on obtient point de précipité, on a des sels de potasse, de soude ou un sel ammoniacal. Dans le premier cas, pour reconnaître définitivement le métal, on dissout le carbonate précipité dans l'acide chlorhydrique, puis on le traite par le carbonate d'ammoniaque. Si c'est un sel de magnésie, il ne se forme pas de précipité, mais une addition de phosphate de soude donne un précipité cristallin blanc. Si la liqueur ne précipite pas sous l'influence du carbonate d'ammoniaque, on ajoute à la dissolution primitive du sulfate de chaux et on obtient un précipité immédiat si on est en présence d'un sel de baryte; si le carbonate de soude ne donne pas de précipité, on évapore une goutte du liquide sur une lame de platine; si l'évaporation laisse un résidu, on a un sel de potasse ou de soude; les sels ammoniacaux ne laissent pas de résidu.

— *Recherche des acides inorganiques.* On peut, après avoir, par des procédés appropriés, dissous le sel dont on veut reconnaître l'acide, diviser en deux groupes les acides inorganiques, suivant qu'ils précipitent ou ne précipitent pas de leurs dissolutions neutres par le chlorure de baryum. Il suffira de ne pas oublier que ce chlorure ne précipite ni le borate, ni l'oxalate de baryte en présence des sels ammoniacaux.

Les acides précipités de leurs dissolutions neutres par le chlorure de baryum sont les acides arsénieux, arsénique, chromique, sulfureux, sulfurique, oxalique, carbonique, phosphorique, borique et silicique.

Ceux que ne précipite point le chlorure de baryum sont les acides sulfhydrique, chlorhydrique, bromhydrique, cyanhydrique, iodhydrique, azotique et chlorique.

Les acides arsénieux, arsénique et chromique donnent des précipités quand on verse de l'acide sulfhydrique dans une dissolution de leurs sels acidulée par l'acide chlorhydrique. Si le sel contient de l'arsenic, le précipité est jaune, de même que si le sel est un arséniate. Si le sel est un arséniate, le précipité est rouge brique. Les sels de l'acide chromique précipitent en rouge pourpre avec l'azotate d'argent.

Pour reconnaître la nature des acides dont les sels ne précipitent point par l'acide sulfhydrique, on reprend la liqueur primitive, on la précipite par le chlorure de baryum, puis on ajoute un excès d'acide chlorhydrique. Si le précipité ne se dissout pas, on a un sulfate; si le précipité se dissout, il peut se dégager des gaz ou ne pas s'en dégager. S'il y a dégagement et que le gaz colore en vert le chromate de potasse, on a de l'acide sulfureux, bien reconnaissable à son odeur caractéristique. Si le gaz attaque le verre, on est en présence de l'acide fluorhydrique. Si le gaz est un mélange d'acide carbonique et d'oxyde de carbone, on a de l'acide oxalique. Si on a eu produit point de dégagement, on est en présence d'un phosphate ou d'un borate, qu'on peut distinguer entre eux à ceci que les phosphates tribasiques précipitent en jaune clair par l'azotate d'argent, tandis que les borates sont précipités en blanc. Dans le cas où le précipité se dissout en mettant l'acide en liberté, on a affaire à un carbonate ou à un silicate. S'il se dégage un gaz incolore troublant l'eau de chaux, c'est un carbonate; s'il se forme un précipité gélatineux, c'est un silicate.

Pour reconnaître les acides qui ne précipitent pas de leurs dissolutions par le chlorure de baryum, on commence par examiner, au moyen de l'acide sulfurique, si l'on n'est point en présence d'un oxalate, qu'on reconnaît au dégagement d'oxyde de carbone et d'acide carbonique. On chauffe le sel dans la flamme de l'alcool, pour s'assurer que l'on n'a point affaire à un borate, puis on acidule la liqueur au moyen de l'acide azotique et on y verse une solution d'azotate d'argent. S'il s'est formé un précipité noir, on a un sulfure qui, traité par l'acide chlorhydrique, donne l'acide sulfhydrique, dont l'odeur est caractéristique; un précipité blanc ou jaune insoluble dans l'ammoniaque révèle la présence d'un iodure; si le précipité d'argent est blanc et très-soluble, c'est un chlorure; s'il est jaunâtre et peu soluble, c'est un bromure; s'il est blanc et peu soluble, c'est un cyanure. S'il ne se forme pas de précipité par l'azotate d'argent, on chauffe le sel avec de l'acide chlorhydrique ou un cyanure de potassium; s'il ne se produit pas de détonation, on a un cyanure de mercure; s'il s'en produit une, on reprend la liqueur primitive par l'acide sulfurique, qui donne avec les chlorates un gaz jaune vert qui n'est autre que le chlore; avec les azotates, une vapeur acide incolore qui, sous l'influence du cuivre, donne au contact de l'air des vapeurs rutilantes.

On doit procéder comme il vient d'être dit si l'on n'a aucun renseignement sur la nature de l'acide du sel examiné; des méthodes plus rapides et notamment celle qui repose sur l'emploi de l'acide sulfurique peuvent être suivies selon les cas et suivant les données qu'on peut avoir sur la composition des matières à étudier.

Dans tout ce qui précède, nous nous sommes exclusivement inquiété de la recherche de la nature des corps, sans nous préoccuper des proportions dans lesquelles ils se trouvaient dans tel ou tel mélange, dans telle ou telle combinaison. L'*analyse* quantitative a pour objet de déterminer ces proportions. Nous allons passer ici rapidement en revue les procédés employés pour arriver à connaître la quantité des diverses matières qui entrent en combinaison dans un composé donné. Pour plus amples détails, nous renverrons aux traités spéciaux de chimie, et notamment au remarquable *Dictionnaire de chimie* de M. Wurtz, qui va nous servir de guide dans ce travail.

L'*analyse* quantitative d'une substance peut se faire soit en poids, soit en volume. L'*analyse* en poids se pratique à l'aide de réactifs qui amènent les éléments de la substance à étudier dans des combinaisons faciles à séparer et parfaitement définies; on pèse les divers corps obtenus et, de l'examen des résultats, on tire facilement le poids des éléments qui constituaient le corps à analyser. Cette méthode exige de nombreuses pesées, des balances très-sensibles et un soin minu-

pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la proposition Rivet et le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, l'impôt sur les matières premières, etc. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers, puis il appuya toutes les mesures de réaction du gouvernement de combat, vota pour la circulaire Pascal, pour le septennat (19 novembre), contre les propositions Périer et Maleville (juillet 1874), contre la constitution républicaine du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Dans cette Assemblée, où il fit tout pour entraver l'avénement de la République, M. Ancel joua un rôle assez important comme homme d'affaires. Il devint président d'une des commissions pour la révision des marchés pendant la guerre, fit plusieurs rapports, sur le service des pensions, sur la loi des chemins vicinaux, sur la loi concernant la marine marchande, et prit plusieurs fois la parole sur des questions d'impôt, de budget et de commerce. Le 20 janvier 1876, il posa dans son département sa candidature au Sénat et fit dans sa circulaire la déclaration suivante : « Je n'ai pas voté le principe de la constitution du 25 février; mais, du jour où cette constitution est devenue la loi du pays, je lui ai donné et lui donnerai le concours que lui doivent tous les bons citoyens. » Elu sénateur, il est allé siéger à droite et a voté contre le gouvernement au sujet de la collation des grades. Depuis 1871, M. Ancel est président du conseil général de la Seine-Inférieure.

ANCELET (Gabriel-Auguste), architecte, né à Paris en 1829. Dès l'âge de seize ans, il commença l'étude de son art, prit des leçons de MM. Lequeux et Baltard et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts, où il remporta le grand prix de Rome en 1851, avec un excellent projet d'*Hospice dans les Alpes*. Pendant son séjour à Rome, il étudia les monuments antiques et se fit remarquer en 1856 par un envoi fort remarquable, la *Restauration de la voie Appienne*. Après avoir visité la Grèce, M. Ancelet revint en France. Depuis lors il a été nommé successivement architecte du château de Pau (1858), architecte du château de Compiègne (1865), membre du conseil des bâtiments civils et professeur de dessin ornemental à l'Ecole des beaux-arts (1873). M. Ancelet a été décoré de la Légion d'honneur en 1866 et a remporté une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1867, pour sa *Restauration de la voie Appienne*. Parmi les travaux de ce remarquable architecte, nous citerons : la façade d'entrée du château de Pau, une adjonction au château de Biarritz, la construction du château d'Arteaga, en Biscaye (1858-1864); la salle de spectacle du château de Compiègne, des travaux au Conservatoire des arts et métiers.

ANCELON (Etienne-Auguste), médecin et homme politique français, né à Nancy en 1806. Il alla étudier la médecine à Paris, où il prit le grade de docteur en 1828, et il alla pratiquer son art à Dieuze. M. Ancelon ne tarda pas à prendre rang parmi les médecins les plus remarquables de la province. Tout en soignant ses malades, il publia, soit dans la *Gazette des hôpitaux*, de Paris, soit en volumes, des écrits estimés, tels que : *Mémoire sur l'état de la végétation dans les terrains salifères* (1847); *Du cancer, du goître et du crétinisme endémique* (1850); l'*Art de conserver la santé* (1852); *Influence de l'inoculation de la vaccine sur les populations; Philosophie mathématique et médicale de la vaccine* (1858); *De Marsal à Bordeaux* (1862); *Ecriture, papyrus, parchemin, pâte et papier* (1862); la *Vérité sur la fuite de Louis XVI* (1866), etc. Le docteur Ancelon était depuis longtemps connu dans son département pour son patriotisme et ses idées républicaines lorsque, le 8 février 1871, les électeurs de la Meurthe l'envoyèrent à l'Assemblé nationale. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil frappant les Bourbons, contre le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet, contre la dissolution des gardes nationales, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, pour la dissolution, pour le maintien des traités de commerce et l'impôt sur les matières premières, etc. Le 24 mai 1873, M. Ancelon se prononça pour M. Thiers, puis il fit la plus vive opposition au gouvernement de combat, vota contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution républicaine du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises il prit la parole, notamment contre l'impôt du sel proposé par M. Magne, et au sujet de la pension donnée à M. Pasteur. A l'expiration de son mandat, cet intègre et vigoureux champion de la liberté de son pays est rentré volontairement dans la retraite et n'a pas voulu poser de nouveau sa candidature.

* **ANCELOT** (Marguerite-Louise-Virginie CHARDON, dame). — Mme Ancelot est morte à Paris le 22 mars 1875. Elle était la belle-mère de l'avocat Lachaud.

ANCELOT (Adolphe-Jean-François), magistrat et écrivain français, né à Moulins en 1815. Il étudia le droit, puis il entra dans la magistrature et est devenu président de chambre à la cour d'appel de Riom. M. Ancelot est membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. On lui doit un certain nombre d'écrits : *De la compétence en matière d'opposition à l'exécution forcée des jugements et des actes* (1851, in-8°); *Etude comparative sur Pascal et Leibniz* (1858, in-8°); *De l'influence de la démocratie sur la littérature* (1868, in-8°); *Eloge de Matthieu Enjubault, président à la cour impériale de Riom* (1869, in-8°); *De la fécondité pratique des recherches spéculatives* (1874, in-8°); *Etudes morales sur la société française. La famille actuelle* (1874, in-8°).

* **ANCENIS**, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. d'arrond., en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, à 33 kilom. de Nantes par le chemin de fer de Paris à Nantes; pop. aggl., 3,258 hab.—pop. tot., 4,358 hab. L'arrond. comprend 5 cantons, 27 communes, 50,773 hab. Le château d'Ancenis, souvent assiégé, fut démantelé par Henri IV en 1598 et reconstruit en 1700, mais sans être fortifié. Il est occupé par un pensionnat que tiennent les sœurs de Chavagnes.

* **ANCERVILLE**, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant, arrond. et à 20 kilom de Bar-le-Duc, entre la Marne et la Saulx ; pop. aggl., 1,925 hab. — pop. tot., 2,116 hab. Aux environs, grotte à stalactites, dite des Sarrasins.

* **ANCERVILLE-SUR-NIED**, ancien village de France (Moselle); 530 hab. Il a été cédé à l'Allemagne, par le traité de Francfort du 10 mai 1871, et fait aujourd'hui partie de l'Alsace-Lorraine (arrondissement de Metz). Restes d'un château, ancien apanage de la famille de Raigecourt, célèbre dans les annales messines.

ANCHARANO (Pierre D'), théologien et jurisconsulte italien, né à Bologne vers 1330, mort en 1417. Il professa le droit à Padoue, à Bologne, à Sienne et à Ferrare. Au concile de Pise, il joua un rôle important et réfuta les arguments de ceux qui soutenaient que ce concile ne pouvait procéder contre Grégoire XII et Benoît XIII. Ses œuvres principales sont des commentaires sur les *Décrétales* (Bologne, 1581), sur les *Clémentines* (Lyon, 1549 et 1553), sur le *Digeste* (Francfort, 1581). Il a aussi publié des *Consilia juris* (Venise, 1568).

ANCHER ou **ANKER** (Peder-Kofod), jurisconsulte danois, né à Sester-Larskier en 1710, mort à Bornholm en 1788. Professeur de droit à l'université de Copenhague, puis membre du conseil de l'amirauté, il a écrit de nombreux ouvrages sur le droit romain et le droit danois. Ses principaux sont : *Histoire des lois danoises* (Copenhague, 1769-1776, 3 vol. in-8°); *Livre sur la loi jutlandaise* (Copenhague, 1783, in-8°), texte en vieux danois de la loi du Jutland, accompagné de nombreux commentaires historiques et d'une traduction latine; *Farrago legum antiquarum Daniæ municipalium* (1776, in-4°); *Lois féodales du Danemark* (1778, in-8°). Ce dernier ouvrage a été traduit en allemand.

ANCHÈRES (Daniel DES), poëte français, né près de Verdun en 1586, mort vers 1650. Après quelques années consacrées à suivre la carrière militaire, il ne s'occupa plus que de poésie. En 1608, il publia un premier volume de vers, qui contenait une tragédie intitulée : les *Funestes amours de Belcar et de Méliane*, avec une série de petits poëmes, où il racontait les *Amours d'Anne*, sa maîtresse. Ce volume est dédié à Jacques Ier, roi d'Angleterre, et l'auteur traversa la Manche tout exprès pour aller lui en faire hommage. En 1611, Daniel des Anchères publia la *Stuaride*, poëme sur les Stuarts, dont il fait remonter l'origine à Astrée. Le dernier ouvrage de Daniel est une tragi-comédie en deux journées, chaque journée contenant cinq actes; elle est intitulée : *Tyr et Sidon* ou les *Funestes amours de Léonte et de Philoline et l'heureux succès de Belcar et de Méliane*. La seconde journée n'était, d'ailleurs, que la reproduction de la première tragédie de l'auteur, avec quelques changements dans les noms et surtout dans le dénoûment. La *Stuaride* et *Tyr et Sidon* furent publiés sous le pseudonyme de **Jean de Schelandre**, qui n'est que l'anagramme de Jean des Anchères.

ANCHERSEN (Jean-Pierre), historien et jurisconsulte danois, né à Ribe en 1700, mort en 1765. Il fut nommé professeur de philosophie à Copenhague en 1737, et il se fit une place distinguée parmi les savants de son temps par ses nombreuses publications. Nous citerons, entre autres : *Origines Danicæ* (1747, in-8°); *Parva Cimbrorum civitas* (1746); *De Suevis* (1746); *Lemmata et indices observationum de solduriis et origine militiæ atque imperii apud Celtos* (1729); *Jus publicum et feudale veteris Norvegiæ* (1736); *Opuscula minora edita a G. Oelrichs* (Brême, 1775).

ANCHESMIUS, surnom de Jupiter, qui avait une statue sur le mont Anchesmus, dans l'Attique.

ANCHESMUS, montagne de l'Attique, où Jupiter avait une statue.

ANCHIALE, ancienne ville de la Cilicie (Anatolie), près de la mer. Elle renfermait le tombeau de Sardanapale, qui avait bâti cette ville, dit-on, en un jour.

ANCHIALUS, cocher de Ménesthe. Il fut tué par Hector devant Troie, ainsi que son maître. ‖ Père de Mentès, roi des Taphiens. (*Odyssée*.)

ANCHILUS (N...), peintre flamand, né à Anvers en 1688, mort en 1733. Il se rendit à Londres vers 1720 et y fit des tableaux représentant des scènes intimes de la vie anglaise; il imitait avec bonheur le style de Teniers, et les Anglais admiraient son talent. En 1733, il voulut faire le voyage de Rome avec deux autres peintres, mais il tomba malade en route et mourut.

ANCHOSCÉLIDE s. f. (an-koss-sé-li-de — du gr. *agchos*, étranglement; *kêlis*, tache, à cause de la forme des taches des ailes. Mot très-mal formé; on devrait dire *anchocélide*, si toutefois le mot *agchos* pouvait signifier autre chose que suffocation). Zool. Genre de lépidoptères nocturnes, détaché du genre orthosie.

* **ANCILLAIRE** s. m. — Encycl. Moll. Les espèces connues du genre *ancillaire* étaient, avant Lamarck, confondues avec les volutes, quoique elles aient des rapports bien plus marqués avec les olives, ce qui justifie bien la place que Lamarck leur a donnée entre les olives et les porcelaines, contrairement à Cuvier, qui les place, comme sous-genre des buccins, entre les éburnes et les tounes.

L'animal des *ancillaires*, bien connu depuis les travaux de MM. Quoy et Gaimard, est curieux à étudier. Dans une espèce, le pied prend un énorme développement et couvre une partie de la coquille. En avant, un lobe, séparé de ce pied par un sillon circulaire, forme une apparence de tête bizarre et couvre une petite trombe et de courts tentacules. En arrière, le manteau forme un long canal cylindrique, qui passe par l'échancrure de la coquille et porte l'eau aux branchies. La coquille de ces mollusques est ovalaire, allongée, enveloppée antérieurement et sur tous les tours de spire d'une mince callosité brillante. La columelle, au lieu d'être droite, comme chez la plupart des olives, est concave dans son milieu. On connaît environ quarante espèces de ce genre, dont quinze fossiles, des terrains tertiaires de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

* **ANCKARSWŒRD** (Charles-Henri, comte D'). — Anckarswœrd est mort en 1865.

* **ANCLAM**, ville de Prusse (Poméranie), sur la Peene; 11,000 hab. Commerce important; fabriques de draps, de toiles, de tabac et de cigares. On y remarque de vieilles maisons pittoresques et la tour de Steinthor. Elle a été démantelée par les Prussiens durant la guerre de Sept ans.

ANCONA (Ciriaco D'), antiquaire italien, né à Ancône vers 1391, mort à Crémone vers 1450. Des affaires de commerce l'ayant obligé à faire de longs voyages dans tout l'Orient, il recueillit, tout en faisant ses affaires, de nombreuses copies de manuscrits et d'inscriptions. Il fut encouragé dans ses recherches par le pape Eugène IV, par Côme de Médicis, Visconti de Milan et d'autres princes. Il avait beaucoup écrit, mais il ne fit rien imprimer, et c'est après sa mort seulement qu'on a publié : *Itinerarium*, récit de ses voyages, dédié au pape Eugène IV (Florence, 1742); *Epigrammata reperta per Illyricum a Kyriaco Anconitano* (Rome, 1664).

ANCORA (Gaetano D'), antiquaire italien, né à Naples en 1757, mort en 1816. Sir William Hamilton, ambassadeur anglais, qui le protégeait, le fit nommer professeur de langue grecque à l'université de Naples. Les troubles politiques qui survinrent, par suite de l'invasion française en Italie, lui firent perdre cette place, qu'il ne recouvra qu'en 1815, à la restauration de Ferdinand. Outre les ouvrages qu'il publia en italien et qui lui valurent la réputation d'un savant distingué, il a fourni à divers recueils périodiques : un *Essai sur les jeux publics des Grecs;* trois *Lettres sur le groupe de Vénus et Adonis, de Canova; Réflexions sur l'histoire des géants et sur les idées que se formaient les anciens sur le flux et le reflux de la mer*, etc.

ANÇOUMAT, nom d'un des princes de la race solaire, fils d'Asamandja et petit-fils de Sâgara, dans la mythologie indoue.

Ancre (LA MARÉCHALE D'), drame d'Alfred de Vigny. V. MARÉCHALE D'ANCRE (la), au tome X du *Grand Dictionnaire*.

ANCRESSE (baie de L'), baie située au N. de l'île de Guernesey; elle fait suite à la profonde baie appelée le Grand-Havre.

ANCUD ou **SAN-CARLOS**, ville et port du Chili, province de Chiloé, sur la côte occidentale de l'île Chiloé, ch.-l. de la province; 7,000 hab. Cette ville, port principal de l'archipel de Chiloé, est un lieu de relâche pour les bâtiments baleiniers. Commerce de bois de charpente. Evêché; hôpital.

* **ANCY-LE-FRANC**, ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Tonnerre, sur la rive gauche de l'Armançon; pop. aggl., 1,437 hab. — pop. tot., 1,851 hab. Port animé sur le canal de Bourgogne; exploitation de carrières à ciel ouvert. Château appartenant à la famille de Louvois, commencé par le Primatice en 1545, achevé en 1622.

* **ANCYLE** s. m.—Encycl. Moll. Linné avait placé ces mollusques fluviatiles parmi les patelles; Müller en fit avec raison un genre, mais sans avoir sur l'organisation de l'animal les notions nécessaires pour lui assigner sa vraie place dans la nomenclature. Cuvier rangea les *ancyles* parmi les pulmonés; de Blainville les classa parmi les pectinibranches; mais l'opinion de l'un ni de l'autre ne paraît suffisamment justifiée par des faits certains, la petitesse et la consistance gélatineuse de ces mollusques opposant jusqu'ici de sérieux obstacles à l'étude de leur organisation.

L'aspect extérieur de l'animal des *ancyles* est mieux connu, la plupart des espèces étant très-abondantes dans les eaux courantes et stagnantes. Son corps est un cône surbaissé à base ovale, pourvu d'un manteau qui tapisse tout l'intérieur de la coquille, d'un pied aussi large que l'ouverture de celle-ci. La tête, à peine distincte du corps, est volumineuse, aplatie, munie de chaque côté d'un tentacule court, qui porte un œil sur le côté interne de sa base. L'existence d'un canal, dont l'orifice est muni d'une petite lèvre découpée, a fait présumer l'existence de branchies, qui n'ont pu encore être observées directement, ce qui laisse incertaine la place des *ancyles*. La coquille est patelloïde, caractère purement externe, dont il n'est plus possible de se contenter, vu l'absence démontrée de branchies autour du pied. Cette coquille est mince, transparente, sans impression musculaire visible. Il existe quelques espèces d'*ancyles* vivantes et quelques-unes fossiles.

ANCYLÉ, ÉE adj. (an-si-lé — rad. *ancyle*). Moll. Qui ressemble à un ancyle.

— s. m. pl. Famille de mollusques inférobranches, ayant pour type le genre ancyle.

ANCYLOMÈTE (*rusé*), surnom donné par Homère à Saturne, soit à cause des artifices qu'il employa contre les Titans, soit parce que le temps rend prudent.

ANCYOR, un des fils de Lycaon, qui furent foudroyés par Jupiter.

* **Ancyre** (INSCRIPTION OU MONUMENT D'). — Un article très-développé sur cette inscription célèbre a été donné sous le titre de TESTAMENT POLITIQUE D'AUGUSTE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 6.

* **ANDA** s. m.—Encycl. Bot. Les fleurs de l'arbre qui constitue l'unique espèce de ce genre sont monoïques et ont, dans les deux sexes, un calice campanulé, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales alternant avec les divisions du calice; dans les mâles, cinq étamines, trois intérieures plus longues, soudées inférieurement, à anthères vacillantes; dans les femelles, deux styles courts, portant des stigmates déchiquetés en lobes réfléchis; un ovaire à deux loges uniovulées. Cet ovaire, à la maturité, se transforme en un fruit charnu, de la grosseur d'une petite pomme, dont le sarcocapte se divise, de bas en haut, en quatre valves. L'endocarpe est constitué par un noyau ligneux, relevé de quatre angles longitudinaux et percé de deux trous communiquant avec la loge intérieure, qui est occupée par une graine ovoïde jouissant de propriétés purgatives assez énergiques.

L'*anda* est un grand arbre dont il s'écoule, par incision, un suc laiteux. Il a des feuilles alternes, longuement pétiolées, à cinq folioles, et des fleurs terminales en panicule dichotome.

ANDALA (Ruard), philosophe et théologien hollandais, né à Andlahuizen en 1665, mort en 1727. Après avoir rempli les fonctions de pasteur en divers lieux, il fut nommé professeur de philosophie à l'université de Franeker, et il enseigna les doctrines de Descartes, dont il était l'admirateur. Vers 1712, il cessa d'enseigner la philosophie et occupa la chaire de théologie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Dissertationes academicæ in philosophiam primam et naturalem* (Franeker, 1709, in-4°); *Syntagma theologico-physico-metaphysicum, complectens paraphrasin in principia philosophiæ Renati Descartes, etc.* (1711, in-4°); *Cartesius verus Spinosismi eversor et physicæ experimentalis architectus* (1719, in-4°); un commentaire sur l'*Apocalypse*, en hollandais, etc.

* **ANDALOUSIE.** — Nous empruntons au *Journal officiel* des renseignements intéressants sur la situation des bassins houillers, miniers et métallurgiques de l'Andalousie.

Le bassin houiller le plus important de la province est celui de Villa-Nueva-del-Rio, au milieu duquel passe la Huerzma, affluent du Guadalquivir; il est situé à 12 kilomètres de la rive droite du fleuve, et à 50 kilomètres de Séville, et se divise en trois parties :

Les mines de la Réunion;

Les mines de la Compagnie du Guadalquivir;

Les mines de la Compagnie du Pedroso.

Sauf la première de ces compagnies, qui a à sa tête une des grandes personnalités financières de notre pays, les deux autres sont exclusivement dirigées et soutenues par les capitaux espagnols. Jusqu'à cette époque, les sociétés espagnoles ont passé par des épreuves et des vicissitudes telles, que l'exploitation est devenue très-difficile et le produit presque nul. Quant à la Compagnie française, elle a eu également à surmonter de grands obstacles; la suppression de l'exploitation du chemin de fer de Torina à Villa-Nueva-del-Rio, qui devait être un des embranchements de la ligne Lerida-Séville, a fait éprouver aux concessionnaires des mines de la Réunion des pertes très-sérieuses. Dans la période active de l'exploitation, les mines de la Réunion occupaient environ 200 mineurs et fournissaient un rendement moyen de 14,400 tonnes par an.

Ces chiffres auraient pu augmenter dans des proportions bien plus considérables; mais les travaux étaient arrêtés et entravés, d'une part, par les inondations des mines et, d'autre part, par le manque de capitaux, et quelquefois même par l'absence de moyens de transport. L'Espagne, au point de vue des voies de communication, est, il ne faut pas l'oublier, dans des conditions particulièrement défavorables. Pour les mines de la Réunion, par exemple, les propriétaires étaient obligés de faire transporter le charbon à dos d'âne... Dans de pareilles circonstances et en présence de difficultés aussi graves, il est bien difficile de donner à une exploitation le développement et l'extension qu'elle pourrait comporter.

Dans les autres parties de la province de Séville, les richesses minérales sont également très-importantes. Dans les environs des mines de Pedroso, il existe des mines de fer qui, convenablement exploitées, seraient susceptibles de donner de très-beaux revenus. Dans toute la partie de la sierra Morena située entre le Guadalquivir et la ville de Guadalcanale, on a également découvert de belles carrières de marbre, de jaspe, d'albâtre. Le territoire de Moron possède aussi de nombreuses carrières de pierre calcaire, qui produit une chaux très-renommée et qui est l'objet d'un commerce très-important. Les districts de Moron, d'Utrera et d'Ossuna contiennent aussi des salines assez riches.

La province de Cordoue, qui, au point de vue des richesses minières, ne le cède en rien à la province de Séville, possède le bassin houiller de Belmez. A la suite des études et des recherches faites par les ingénieurs français et espagnols, il a été reconnu que le bassin houiller qui se trouve situé sur le versant méridional de la sierra Morena s'étendait vers l'ouest sur une superficie de plus de 10 lieues carrées; les couches de charbon s'étendraient même, croit-on, jusque dans l'intérieur de l'Estramadure et, vers le sud-ouest, jusqu'à Cordoue.

Plus de quarante compagnies exploitent actuellement les richesses minérales de ce bassin. Deux sociétés cependant, l'une française et l'autre espagnole, paraissent occuper le premier rang, soit par le chiffre des affaires qu'elles traitent, soit par l'importance de leurs établissements. Ces deux compagnies fournissent, à elles seules, tout le charbon et le combustible nécessaires à l'exploitation des lignes ferrées de Badajoz, Madrid et Alicante.

L'importance de leurs affaires augmentera encore lorsque le contrat passé avec la Compagnie de Madrid-Saragosse deviendra caduc. Leurs produits descendront alors dans toute l'Andalousie par la voie ferrée de Belmez à Cordoue et pourront lutter avantageusement avec les charbons anglais, qui jusqu'à présent sont maîtres du marché.

Les charbons de la province de Cordoue sont d'une excellente qualité, très-unis et brûlant bien. On évalue à 200,000 tonnes le chiffre de l'exploitation des deux compagnies dont nous parlions tout à l'heure. Cette même partie de la province renferme encore des minerais de fer d'une qualité supérieure.

Pour achever l'énumération des richesses de l'Andalousie, il faut mentionner les admirables mines de cuivre de Rio-Tinto, de Tharsis, de Santo-Domingo, les gisements de manganèse de la province de Huelva, les mines de plomb argentifère de Linarès.

Ces différentes mines sont aujourd'hui exploitées par des compagnies anglaises, françaises et espagnoles. Les résultats qu'elles donnent sont très-importants, et il n'est pas douteux que, si la situation politique de l'Espagne pouvait s'améliorer, ces nombreux établissements prendraient une plus grande extension et verraient le chiffre de leurs affaires augmenter et s'accroître dans des proportions chaque jour plus importantes.

* **ANDAMAN** (îles). — Une nouvelle colonie pénitentiaire a été fondée depuis quelques années dans ces îles par les Anglais. Les détails suivants, donnés par le journal le *Times*, feront connaître l'état actuel de cette colonie :

« Les îles Andaman sont nombreuses, longues et étroites; sur le côté septentrional, on trouve d'abord les îles Grand-Coco et Petit-Coco, ainsi nommées à cause de leur fertilité en noix de coco et en palmiers. Ces îles sont complètement dépeuplées; les seuls êtres humains qui les habitent sont un marin anglais et sa famille chargés de l'éclairage et de la surveillance du phare établi sur la côte par lord Davousie.

» Ce feu rend les plus grands services à la marine asiatique; car presque tous les navires qui vont de Calcutta à Singapour, Birman, en Chine et aux îles de la Sonde passent dans le voisinage de ces îles.

» Le gouvernement anglais perd chaque année la récolte des palmiers, qui est dévalisée régulièrement par des hordes d'Indiens venus de Penang et de Negapatam. Jusqu'à ce jour, le gouvernement a préféré abandonner cette production des deux îles, qui représente plus de 1,500,000 livres sterling, pour s'assurer la tranquille possession de l'île, à cause de l'importance du service du phare.

» Les îles Andaman, situées au sud des îles Coco, sont au nombre de quatre principales : l'île du Nord, l'île du Milieu, l'île du Sud et la Petite-Andaman. Chose remarquable, pas un palmier ne croît dans cette île en dehors de ceux plantés récemment par les colons, tandis que l'île de Nicabor, située plus au S., est dans les mêmes conditions de fertilité et d'abondance que les îles Coco. Cette différence de végétation est attribuée à l'influence des moussons régnantes. L'île du Nord contient une colline élevée de 2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer, Saddle hill (*colline de la Selle*), au pied de laquelle se trouve la colonie créée en 1792 par la Compagnie des Indes, Port-Cornwalis, et abandonnée huit années après, à cause des mauvaises conditions climatériques du pays.

» Le défrichement des jungles de la colline, aux abords de Port-Cornwalis, suffirait, dans l'opinion de l'auteur de l'article, à rendre le séjour de l'île Nord habitable. La beauté et la sécurité du port naturel, véritable bassin capable d'abriter une flotte immense, et une plus grande proximité de Calcutta constituent des avantages considérables, que Port-Blair ne fournit qu'à un bien moindre degré.

» L'île du Milieu est séparée de l'île du Sud par le détroit de Diligence; ce détroit est parcouru par le steamer mensuel du gouvernement. Les bords du canal sont ombragés par une végétation des plus luxuriantes et peuplés d'oiseaux au plumage de toutes couleurs.

» La descente à terre est assez difficile, à cause des grands marais, où pullulent les tortues envoyées à Calcutta, ainsi que les nids d'hirondelle si estimés des Chinois. L'île du Milieu contient le port de Kyde, où sont installées quelques colonies anglaises au milieu des indigènes, et sur ses côtes on remarque un certain nombre de petits îlots, qui ont reçu les noms de Outram, Henry-Lawrence, Havelock-Neil et Sir-Hugh-Rose.

» L'île de Ross, siége principal de la colonie pénitentiaire, domine l'entrée du magnifique port de Port-Blair, capitale actuelle de l'île méridionale et siége du gouvernement local. Deux mille convicts sont renfermés dans la citadelle Ross, qui rappelle Gibraltar sur une moindre échelle. Les soldats anglais, environ deux compagnies, sont logés dans des casernes capables de résister à un véritable siége. Les boutiques des convicts libérés longent le quai, au bout duquel se trouve l'hôtel du commissaire du port; l'église et la maison du gouverneur dominent en terrasse le paysage, qui est de toute beauté.

» L'île voisine, appelée Chatham, est éloignée de 2 milles et demi de la baie de Ross; elle a été consacrée, il y a quatre-vingts ans, à un premier établissement pénitencier. En ce moment, elle est occupée par un corps d'artificiers, tous convicts, qui ont été libérés et sont chargés de la mouture du grain pour la colonie; ils sont au nombre de huit cents environ.

» A 2 milles et demi plus loin se trouve l'île de la Vipère, lieu de détention des criminels indiens, réfractaires, récidivistes et dangereux. L'île de la Vipère offre le même aspect que la précédente; elle s'étage en terrasses successives, que couronnent les édifices du gouvernement. La prison est située sur le bord du rivage et consiste en un grand bâtiment jaune et blanc; les 200 prisonniers retenus dans cet endroit sont la lie des criminels de l'Inde; ils sont enchaînés; parmi eux se trouvent cinq femmes. Ces convicts ont tous commis des assassinats, des meurtres, des pillages avec incendie, etc.

» Ces prisonniers se divisent, même au sein de la captivité, en plusieurs groupes. Le sentiment des castes est tellement invétéré chez les Indiens, qu'il persiste dans la prison jusque dans les repas, qu'ils prennent à part. Les Indous, les musulmans se séparent en bandes qui se jalousent réciproquement. L'île de la Vipère est, du reste, parfaitement gardée, et le régime disciplinaire y est des plus sévères.

» Les convicts de cette partie de la colonie pénitentiaire sont employés au défrichement des jungles, qui font place peu à peu, avec les plus grands efforts, aux cultures tropicales : café, canne à sucre, riz, maïs, etc. Ces travaux de défrichement, très-malsains, se font de l'autre côté de l'île, à Port-Mouat, à Corbyn's-Cove et à Protheroe, village modèle créé au milieu des forêts. Le défrichement a en même temps l'inestimable avantage de rendre habitables ces régions jadis mortelles, tout en produisant une richesse locale qui peut devenir très-importante.

» Le nombre des criminels placés dans tous les établissements d'Andaman s'élève à huit mille. On compte que la mortalité ne dépasse pas huit individus sur mille par an; dans le commencement de l'occupation, elle était de 125 pour 1,000.

» Dans le voisinage de l'île méridionale se trouve le mont Harriet, qui donne son nom à une petite île devenue tristement célèbre par la mort du gouverneur vice-roi des Indes, lord Mayo. Il venait de faire la visite du pic de Harriet et allait s'embarquer sur le quai, lorsqu'il trouva la mort sous le couteau d'un musulman fanatique.

» Les neuf îles de Nicobar, situées plus au sud, sont également affectées à des colonies pénitentiaires. Camorta, la capitale, est un lieu fiévreux ; mais les progrès du défrichement augmentent proportionnellement la salubrité de ces îles.

» Les habitants d'Andaman sont tous nègres; ceux des îles Nicobar sont Malais; ils vont tout nus; mais les derniers affectent, en signe de supériorité, de coiffer le chapeau à haute forme européen, ce qui est de l'effet le plus bizarre. »

ANDANIA, ville de l'ancien Péloponèse. Elle était située entre Mégalopolis et Messène et fut la résidence des rois de Messénie. Patrie d'Aristomène. Ottfried Müller, en 1840, a découvert ses ruines, près de Philia, à quelque distance du défilé qui conduit de la plaine ancienne de Stenyclaros en Arcadie.

ANDELARRE (Jules-François JAQUOT, marquis D'), homme politique français, né à Dijon en 1803. Il étudia le droit, puis entra dans la magistrature, devint substitut du procureur du roi à Dijon en 1829 et donna sa démission l'année suivante. En 1831, il devint maire de la petite commune d'Andelarre, dans la Haute-Saône, puis membre du conseil général de ce département. Ce fut après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui supprimait le régime parlementaire et introduisait le gouvernement despotique, que le marquis d'Andelarre entra dans la vie politique active. Le 29 février 1852, appuyé par l'administration, il posa sa candidature à Vesoul et fut élu député au Corps législatif. Ayant montré quelques velléités d'indépendance, il perdit l'appui du gouvernement, mais n'en fut pas moins réélu député en 1857, en 1863 et en 1869. A partir de 1863, il prit pour chef de file M. Thiers, fit partie du petit groupe du centre gauche qui prit, à partir de 1868, le nom de tiers parti, vota l'amendement des quarante-cinq, l'abrogation de la loi de sûreté générale et demanda l'établissement du gouvernement parlementaire. Lors du plébiscite de 1870, il manifesta son regret au sujet de la formule adoptée, mais ne vota pas moins pour. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, le marquis d'Andelarre, à la nouvelle que le gouvernement de la Défense appelait le pays à nommer une Assemblée nationale, écrivit au général Trochu pour lui offrir son concours (septembre). Les élections furent ajournées et n'eurent lieu que le 8 février 1871. Nommé alors, dans la Haute-Saône, député à l'Assemblée nationale, il alla siéger au centre droit dans les rangs des orléanistes cléricaux. Il vota pour la paix, l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes, la pétition des évêques, la proposition Rivet, la loi des conseils généraux, contre le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, l'impôt sur le chiffre des affaires et soutint la politique de M. Thiers jusqu'au moment où cet homme d'Etat démontra la nécessité de fonder la République. Au mois de janvier 1873, il envoya à la commission des Trente un projet en 25 articles organisant le gouvernement sans s'occuper de le définir. Après avoir contribué à la chute de M. Thiers (24 mai), il vota toutes les mesures de réaction présentées par le gouvernement de combat, prit part aux intrigues ayant pour objet de rétablir la monarchie et publia au mois d'octobre une lettre dans laquelle il prétendit que la monarchie seule pouvait sauver la France, mais qu'elle devait prendre pour base les principes de 1789. Après l'avortement de la monarchie de droit divin, M. d'Andelarre vota pour le septennat (19 nov. 1873). A la fin de cette même année, il développa devant la commission des Trente un burlesque projet de loi électorale, dans lequel il demandait que l'âge de l'électorat fût porté à vingt-cinq ans, que tout électeur eût deux ans de domicile, payât des contributions directes ou l'impôt personnel, et que le même électeur eût un, deux ou trois votes, selon le chiffre de sa contribution foncière. Au mois de janvier 1874, il écrivit à tous les curés de son département pour leur demander d'intervenir par leurs agents dans l'élection d'un député qui allait avoir lieu. Cette même année, il vota contre les propositions Périer et Maleville. Il se prononça l'année suivante contre la constitution du 25 février, pour la loi de l'enseignement supérieur, appuya la politique cléricale et ultramontaine de M. Buffet, de même qu'il avait défendu celle de M. de Broglie et de ses successeurs, et fut porté en décembre, par les droites, comme candidat inamovible au Sénat. Ayant échoué devant l'Assemblée, il fit appel, en février 1876, à ses anciens électeurs pour obtenir un siége à la Chambre des députés; mais ses électeurs s'empressèrent de le rendre à la vie privée. On doit à M. d'Andelarre quelques écrits politiques : *Etudes sur la question du travail dans ses rapports avec la législation* (1851); *Du vingtième des produits forestiers, lettre à M. le directeur général des forêts* (1853); *Forme et réforme du budget de l'Etat* (1859); *De la démocratie en France* (1867); les *Principes de la Révolution française* (1873), etc.

* **ANDELOT**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., sur la rive gauche du Rognon, arrond. et à 21 kilom. de Chaumont; pop. aggl., 971 hab. — pop. tot., 1,015 hab. Andelot a une origine très-ancienne. Sous la domination romaine, il devait former une station importante, ruinée à l'époque de l'invasion des barbares. Cette ville ne tarda pas, toutefois, à se relever de ses ruines; durant le moyen âge, elle eut beaucoup à souffrir; au XVIe siècle, elle subit tour à tour les violences des protestants et des ligueurs. On a découvert à Andelot de nombreuses antiquités gauloises et romaines.

* **ANDELYS** (LES), ville de France (Eure), ch.-l. d'arrond., à 24 kilom. d'Evreux; pop. aggl., 3,984 hab. — pop. tot., 5,379 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 117 communes, 59,501 hab. Commerce de bestiaux, grains, farines, laines, cuirs, toiles, bas, porcelaine, nouveautés, coton et laine; fruits de toute espèce; confection de perles et d'ouvrages en émail; filatures de soie; tanneries et corroieries.

* **ANDENNE**, ville de Belgique (prov. de Namur), sur la rive droite de la Meuse, ch.-l. d'arrond. et à 21 kilom. de Namur; 8,000 hab. Cette ville est très-ancienne; c'est aujourd'hui un centre industriel : fabriques de creusets réfractaires, de briques, de porcelaine; filature de coton, papeteries importantes. Aux environs, usines de zinc et de plomb de Haye-Monet. Andenne est réunie à la station du chemin de fer de Namur à Liége par un beau pont. « On voit encore dans le fleuve, dit M. A.-J. du Pays, quelques vestiges de son ancien pont, détruit vers le milieu du XIIe siècle, dans la guerre que le comte de Namur, Henri l'Aveugle, soutint contre l'évêque de Liége, Henri II. Andenne, prise alors par les Liégeois, fut pillée et incendiée. En 1273 commença la *guerre de la Vache*, ainsi nommée à cause d'une vache volée par un paysan qui fut pendu et dont l'exécution donna lieu à un conflit de juridiction. La querelle s'envenima, et de proche en proche l'évêque de Liége, le duc de Brabant, le comte de Luxembourg, etc., y furent engagés. Cette guerre dura deux ans et causa la perte de 15,000 hommes. » C'était là une vache bien chèrement payée.

* **ANDERSEN** (Hans-Christian). — Plusieurs ouvrages de cet écrivain, un des plus remarquables et des plus originaux de notre temps, ont été traduits en français. Nous citerons, notamment : l'*Improvisatore* ou la *Vie en Italie* (1847, 2 vol. in-12); *Contes pour les enfants* (1848, in-8°), avec lithographies; *Contes danois* (1853, in-12); *Histoire d'une mère*, suivie de : le *Caneton*, le *Mauvais prince*, les *Souliers rouges*, les *Cigognes* (1856, in-18); *Livre d'images sans images* (1869, in-12); *Fantaisies danoises* (1861, in-12); *Contes d'Andersen*, avec une notice biographique par X. Marmier (1861, in-12); *Nouveaux contes* (1862, in-12); le *Camarade de voyage*, *Sous le saule*, les *Avantages du chardon* (1875, in-18); *Nouveaux contes danois* (1875, in-8°), etc. Hans-Christian Andersen est mort le 6 août 1876.

ANDERSON (Jean), jurisconsulte et géographe allemand, né à Hambourg en 1674, mort en 1743. Après avoir pris le grade de docteur à Leyde, il fit un voyage en Allemagne et en Hollande, puis, à son retour, il exerça la profession d'avocat. En 1708, il fut nommé syndic et, plus tard, premier bourgmestre de Hambourg. En sa qualité de syndic, il fut employé à plusieurs négociations importantes, telles que ambassades, conclusions de traités, etc. George Ier voulut l'attirer en Angleterre; mais il aima mieux rester au service d'une ville libre que d'entrer à celui d'un roi. Ayant eu l'occasion, pendant un long séjour à Paris, de se lier avec Cassini, Jussieu, de Réaumur, il se livra plus tard à son goût pour l'archéologie et la science. Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle du Groenland et de l'Islande*, qui fut publiée à Hambourg en 1746.

ANDERSON (William), naturaliste anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cook l'emmena avec lui comme chirurgien dans son voyage de 1772 à 1775, et Anderson écrivit une lettre où il rendait compte d'un empoisonnement produit sur quelques matelots par la chair de certains poissons qu'ils avaient mangés. Cette lettre était adressée à sir James Pringle, et elle fut insérée dans les *Philosophical Transactions*. Peu de temps après, Anderson envoya à la Société royale la description d'un bloc erratique qui se trouve à quelque distance de la ville du Cap. Robert Brown a donné le nom d'*andersonia* à un genre de la famille des épacridées. On conserve au Musée britannique un herbier qu'Anderson avait composé avec les plantes de Van-Diémen.

ANDERSON (Robert), publiciste anglais, né dans le Lanarkshire en 1750, mort à Edimbourg en 1830. Il exerça d'abord la médecine dans le Northumberland, à Bamborough-Castle; puis il se retira à Edimbourg pour se livrer à des travaux littéraires. Son principal ouvrage est intitulé *British Poets* et forme quatorze volumes, qui parurent de 1792 à 1807. Il en détacha ensuite la *Vie de Samuel Johnson* et celle de *Smollett* qui furent publiées à part.

ANDERSON (Robert), poëte anglais, né à Carlisle en 1770, mort en 1833. Neuvième enfant d'un père très-pauvre, il ne reçut